

Charte de service de l'Unité de Soins pour Anxio-Dépressifs du Centre Hospitalier de Denain



PRÉSENTATION :

Cette charte a pour but de vous informer sur vos droits et vos devoirs, de vous donner des informations sur le déroulé de votre séjour et de vous spécifier les règles à respecter au sein du service de l'U.S.A.D.

A l'entrée, Vous êtes accueilli par un soignant qui vous présente le service et son organisation lors d'une visite. Il vous a également demandé de remplir plusieurs formulaires (personne de confiance, informations médicales, questionnaire de satisfaction...). Il vous remet un bracelet d'identification qui doit être porté au sein de l'hôpital pour une question de sécurité : identitovigilance.

Vous serez reçu le plus rapidement possible par un psychiatre, qui restera votre médecin référent, et déterminera avec vous et l'équipe soignante votre projet de soins.

Une équipe pluri professionnelle vous accueille et vous accompagne tout au long de votre hospitalisation.

N'hésitez pas à la solliciter en cas de besoin !

Vous êtes pris en charge par une équipe pluri professionnelle : Les psychiatres : Dr PAVAUT responsable de l'unité, Dr LEKADIR, Dr GRANATO, Dr GAUTIER et Dr MUCO médecins somaticiens, les infirmiers, les aides-soignants, les agents de services hospitaliers, les psychologues, les assistantes sociales, les secrétaires et une cadre de santé : Mme LEFEVRE C.

Les soins ne se limitent pas à une prise de médicaments mais s'articulent autour d'entretiens (médicaux, infirmiers, psychologues), d'activités thérapeutiques en prise en charge individuelle ou en groupe.

Des étudiants seront appelés à vous prodiguer des soins avec votre accord. Merci de les accepter, ils seront les soignants de demain. Vous pouvez néanmoins refuser en le signalant à l'équipe soignante.

01 Vos droits

LE DROIT A LA DIGNITE

Toute personne hospitalisée a droit au respect de sa dignité, de son intimité, de sa vie privée et de ses croyances. Affichage disponible dans le hall d'entrée.

LE DROIT A L'INFORMATION

La loi du 4 mars 2002 rappelle l'obligation pour les professionnels d'informer le patient sur son état de santé lors d'un entretien individuel, à l'exception des situations d'urgence, d'une impossibilité de recevoir l'information ou du refus d'être informé.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

Il s'agit de la personne que le service contactera en priorité en cas de besoin. La personne de confiance (proche, parent, voisin, ...) est ainsi contactée en cas d'aggravation de l'état de santé du patient ou pour tout autre événement important tel que la sortie, le transfert du patient.

Vous devez la désigner, avec son accord, sur le formulaire se trouvant dans votre dossier d'accueil.

La personne à prévenir peut-être différente de la personne de confiance : c'est elle que l'on pourra solliciter pour vous ramener des effets personnels...

02 Vos devoirs

Le Centre Hospitalier de Denain est un lieu public protégé par plusieurs règles que chacun se doit de respecter afin d'assurer un confort et une sécurité maximum pour tous.

Le personnel veillera au respect de ces consignes.

Le respect est de rigueur tant envers les personnes hospitalisées que le personnel soignant ainsi que le matériel mis à votre disposition.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER, DE VAPOTER EN CHAMBRE OU DANS LE SERVICE.

Le Centre Hospitalier est soumis à la réglementation anti-tabac, décret 2006-1386 du 15/11/06. Pour les patients souhaitant stopper leur consommation tabagique, des aides peuvent vous être proposées. Merci de privilégier la cours intérieure à proximité de la salle à manger. Le dernier temps de cigarette est à 21h30.

LES INTERDICTIONS



POUR DES RAISONS DE SECURITE, IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'INTRODUIRE DES OBJETS QUI PEUVENT S'AVERER DANGEREUX (VOIR AFFICHES DANS LE SERVICE). IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'INTRODUIRE, DE CONSOMMER OU DE PARTAGER DES PRODUITS ILLICITES (ALCOOL, CANNABIS...). CES REGLES CONCERNENT EGALEMENT LES PERSONNES QUI VOUS RENDENT VISITE.

Les téléphones portables doivent impérativement être maintenus en mode « silencieux » dans l'enceinte du bâtiment. Vous êtes dans un hôpital et il convient de préserver votre repos et celui de vos voisins. Evitez les conversations bruyantes et limitez le volume sonore des appareils de radio et de télévision.

Les regroupements dans les chambres, couloirs et hall d'entrée sont interdits.

Ne vous faites pas apporter de médicaments, aliments ou boissons sans en avoir demandé l'autorisation au personnel soignant. Les médicaments apportés doivent être justifiés par une ordonnance médicale.

Les boissons alcoolisées ainsi que les substances ou objets illicites sont formellement interdits.

Pour des raisons d'hygiène et de salubrité, les animaux ne peuvent être acceptés dans l'établissement.

L'accès des journalistes, photographes, démarcheurs, représentants est interdit auprès des patients et personnel au sein de l'ensemble des structures du Centre Hospitalier.

Il est interdit de filmer dans l'enceinte du service ou d'enregistrer une conversation.

• LE RESPECT DES PERSONNES ET DES LOCAUX

Si le personnel vous doit courtoisie et prévenance, il attend aussi de vous que vous le respectiez.

Merci de respecter également les locaux et la propreté des lieux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le matériel de l'établissement est coûteux, ne le détériorez pas et évitez tout gaspillage.

La Direction donnera les suites appropriées à tout acte de malveillance physique, psychique ou morale, matérielle et financière, de négligence active ou passive dont elle aurait connaissance. Si vous êtes victime ou témoin d'un tel acte, informez-en immédiatement le médecin ou le cadre de santé.

Le service est habilité à recevoir des personnes uniquement en Soins Libres (SL).

Dans le respect des exigences de la vie en collectivité, les patients ont la possibilité de circuler librement dans les locaux dédiés.

- **LES CHAMBRES**

L'unité de soins pour anxio-dépressifs comprend 13 lits en chambres particulières et 2 lits en chambre double. L'attribution se fait en fonction de la disponibilité de celles-ci. Elles bénéficient toutes d'un cabinet de toilette avec lavabo. Les douches sont communes.

Votre chambre vous est attribuée, il est interdit de faire pénétrer un autre patient à l'intérieur de celle-ci.

Il n'est pas autorisé de ramener des appareils électriques dans l'enceinte du service : rallonges, bouilloires, cafetières... ainsi que les jeux ou dispositifs à connecter sur la télévision.

- **EFFETS PERSONNELS**

Le personnel procédera à un inventaire de vos effets à votre entrée et chaque fois que nécessaire en votre présence : retour de permission... Les objets tranchants ou dangereux tel que le rasoir par exemple seront mis en sécurité par le soignant et pourront vous être restitués sur votre demande en cas de besoin.

- **LES VISITES**

Elles sont autorisées de 13h à 18h30, 7j/7 (en dehors du contexte sanitaire). Les visites des jeunes enfants sont déconseillées, sans en avoir parlé au préalable avec le personnel soignant (soumis à autorisation médicale). Celui-ci peut alors vous proposer un aménagement d'accueil préservant votre intimité. Les visites des anciens patients ne sont pas autorisées sauf s'il s'agit de quelqu'un de votre famille. Les visites doivent se faire en chambre. L'accès à la salle d'activités n'est pas autorisé pour les visiteurs.

Les visiteurs doivent obligatoirement se présenter dès l'entrée dans le service auprès des soignants !

- **LES PERMISSIONS**

Des permissions de sortie du service de courte durée sont possibles (démarches administratives, rendez-vous...) mais aussi dans le cadre de votre projet de sortie. Les permissions font partie intégrante du projet de soin et permettent d'étayer celui-ci. La durée de la permission ne peut pas dépasser 48 heures. Il est demandé d'anticiper vos demandes afin de permettre au médecin psychiatre de signer l'autorisation de permission.

- **TENUE ET HYGIENE**

Pour permettre un change régulier, pensez à vous munir d'un nécessaire de toilette (serviettes et gants de toilette, savon, shampoing, brosse à dents, dentifrice), de vêtements de rechange ainsi que des tenues adaptées, pantoufles, pyjamas, robe de chambre,

Le nettoyage du linge personnel est à votre charge. Des douches et baignoires sont à votre disposition, de 7h30 à 10h30 et de 17h30 à 19h30. Une tenue correcte est exigée dans l'enceinte du service.

- **LES REPAS**

Le petit déjeuner vous sera servi en chambre à 8h. Le déjeuner et le dîner se feront en salle à manger à 12h et 19h.

Si vous devez suivre un régime, conformément aux prescriptions médicales, un menu spécialement adapté à votre santé vous sera proposé par la diététicienne

- **DISTRIBUTION DES MÉDICAMENTS**

La prise des thérapeutiques se fera en salle de soins : Le matin de 7h45 à 8h15 / Le midi de 11h40 à 12h / Le soir de 18h40 à 19h

Elle est décidée en concertation avec vous et le psychiatre. Au moment de votre sortie, n'oubliez pas :

- votre courrier de sortie à remettre à votre médecin traitant et/ou votre ordonnance,
- votre bulletin de situation si besoin,
- de reprendre vos effets et traitements personnels qui seront conservés dans le casier en salle de soins.
- qui seront conservés dans le casier en salle de soins durant votre séjour et vous seront restitués à l'issue.

Nous vous demandons de prendre connaissance et de remplir le questionnaire de satisfaction qui est anonyme. Celui-ci vous a été délivré pendant votre séjour, vos réponses nous permettent d'améliorer la qualité des soins dispensés dans le service. Une boîte est à votre disposition dans le hall d'entrée du service. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le représentant agit principalement pour garantir le respect et la promotion des droits des malades et usagers du système de santé, et contribue à l'amélioration qualitative du système de santé :

- Il représente les usagers dans les établissements de santé
- Il contribue à l'amélioration de la vie quotidienne des patients et de leurs proches en faisant connaître leurs besoins et leurs problèmes auprès des décideurs, en les conseillant sur les démarches à entreprendre et en les orientant si besoins dans le système de santé.

Vous trouverez les coordonnées sur le panneau d'affichage dans le hall de l'USAD.

